

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE**

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

**UFI:**

CuRofix 3 spezial/SP: JMA8-N0S9-7002-77F5

CuRofix 3: K1EP-H22X-A00U-HNK4

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***Emploi de la substance / de la préparation**

Flux pour soudures

Alliage à souder

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

FELDER GMBH

Im Lipperfeld 11

D-46047 Oberhausen

Tel.: 0208/8 50 35-0

Fax.: 0208/2 60 80

<http://www.felder.de>e-mail: [info@felder.de](mailto:info@felder.de)**Service chargé des renseignements:**

laboratoire

(Du lundi au jeudi 8:00-16:00/ vendredi 8:00-13:00)

Tel.: +49(0)208/ 8 50 35-0

e-mail: [mprobst@felder.de](mailto:mprobst@felder.de)**1.4 Numéro d'appel d'urgence***Renseignements d'urgence 24 heures sur 24 :**Giftnotruf Berlin, conseils en allemand et en anglais**Tél. : (030) 30686 700***EuPCS:** PC-TEC-24

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05



GHS07

**Mention d'avertissement Danger****Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de zinc

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

**Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

**Mention d'avertissement Danger**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure de zinc

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**

**Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

**Composants dangereux:**

CAS: 7646-85-7 EINECS: 231-592-0 Reg.nr.: 01-2119472431-44	chlorure de zinc  <span style="color: red;">☒</span> Skin Corr. 1B, H314 <span style="color: red;">☒</span> Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 <span style="color: red;">☒</span> ↑ Acute Tox. 4, H302 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	<10%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6 Reg.nr.: 01-2119480154-42	cuivre  <span style="color: red;">☒</span> Aquatic Chronic 2, H411	<2,5%

(suite page 3)

FR —

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE**

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
 "Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

(suite de la page 2)

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

**Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**Après contact avec la peau:**

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.

Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.

Recourir à un traitement médical.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**Après contact avec les yeux:**

Protéger l'oeil intact.

Recourir à un traitement médical.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

Porter un vêtement personnel de protection.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

(suite de la page 3)

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**Classe de stockage:** 8 A

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
<b>7646-85-7 chlorure de zinc</b>	
VLEP	Valeur à long terme: 1 mg/m <sup>3</sup>
<b>7440-50-8 cuivre</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 2** mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,2* 1** mg/m <sup>3</sup> *fumées **poussières, en Cu

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024

les procédures de suivi actuellement recommandées selon 2020/878/EU n ° 8.1.2 de l'UE:

7440-50-8 cuivre: BIA 7755 (D), NIOSH 7301(E), MetroPol Fiche 003(F), MTA/MA-025/A92(ESP)

7646-85-7 chlorure de zinc: NIOSH 7300, 7301, 7303(E) "Zinc", OSHA, ID-121(E)

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### rôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre P2

#### Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6

#### Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

#### Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

(suite de la page 4)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

Couleur:	Gris foncé
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	230-250 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	135 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH (100 g/l) à 20 °C	6,5
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	2,81 g/cm³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

### 9.2 Autres informations

#### Aspect:

Forme: Pâteuse

#### Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

#### Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

VOC (CE)

#### Changement d'état

Taux d'évaporation: Non applicable.

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosifs néant

Gaz inflammables néant

Aérosols néant

Gaz comburants néant

Gaz sous pression néant

Liquides inflammables néant

Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs néant

Liquides pyrophoriques néant

Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz néant

inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants néant

Matières solides comburantes néant

Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 6)

FR —

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

**Explosibles désensibilisés**

néant

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Gaz/vapeurs irritants

Gaz hydrochlorique (HCl)

Chlore

Ammoniac

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral | LD50 | 11.399-13.057 mg/kg (rat)

**Effet primaire d'irritation:****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

toxicité aquatique chronique: NOEC(poisson)= 100 mg/l, NOEC(daphnie)= 10mg/l, NOEC(algue)= 10mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes****Remarque:** Nocif pour les poissons.

(suite page 7)

FR —

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

(suite de la page 6)

**Autres indications écologiques:****Indications générales:***Nocif pour les organismes aquatiques.**Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant**Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Catalogue européen des déchets**

06 03 13\*: sels solides et solutions contenant des métaux lourds

HP 8: Corrosif

HP 14: Écotoxique

*Conditionnés pour la vente:*

15 01 02: emballages en matières plastiques

*suremballage:*

15 01 01: emballages en papier/carton

**Emballages non nettoyés:**

15 01 10\*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé:***Enlever les résidus mécaniquement, nettoyer l'emballage avec une solution savonneuse ou avec de l'alcool.**Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, IMDG, IATA

UN3260

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR

3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
(CHLORURE DE ZINC)

IMDG, IATA

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (ZINC  
CHLORIDE)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR, IMDG, IATA

**Classe**

8 Matières corrosives.

**Étiquette**

8

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Marine Pollutant:

Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par**

l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

No EMS:

F-A,S-B

Segregation groups

(SGG1) Acids

Stowage Category

A

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:****ADR****Quantités limitées (LQ)**

5 kg

**Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g

(suite page 8)

FR —

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
"Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

		(suite de la page 7)
<b>Catégorie de transport</b>	3	
<b>Code de restriction en tunnels</b>	E	
<b>IMDG</b>		
Limited quantities (LQ)	1 kg	
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 <i>Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g</i>	
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC), 8, III	

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.  
RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)  
Aucun des ingrédients n'est présent

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Raisons des changements

12.05.2015: Section 2 - Classification de correction

28.08.2015: Adaptation au règlement 453/2010/CE, 830/2015/UE, 18/2012/UE, sections 1, 8 et 15

31.01.2018: Section 2, adaptation à la 8ème ATP, section 13

17.08.2018: Section 2

29.10.2019: section 1

10.01.2020: section 1

24.11.2020: 15. ATP, 2020/878/UE

13.01.2022: section 15

24.03.2023: section 1, 14

20.03.2024: section 1

27.05.2025: section 1, 3, 11, 12

Informations requises par l'annexe I, n ° 1.3.4.2 du règlement (CE) no 1272/2008

#### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**  
**selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 et 2020/878/UE**

Date d'impression : 27.05.2025

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 27.05.2025

**Nom du produit:** Pâte à souder pour raccords "Cu-Rofix 3 spezial",  
 "Cu-Rofix 3 SP", "CuRofix 3"

(suite de la page 8)

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Contact:** Dr. M. Probst

**Numéro de la version précédente:** 11

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**Fiche de données de sécurité SD3012**

— FR —